

par saint Agobard, dans le *VIX^e* siècle ; mais ses expressions ne sont point assez cathégoriques, et d'ailleurs il n'est guère probable que les rois bourguignons, soumis dès le principe à l'influence des lois épiscopales, aient consenti à reconnaître le culte judaïque, en permettant l'érection d'une synagogue publique.

Les lois gombettes régirent Lyon jusqu'au règne de Louis-le-Débonnaire ; cependant il n'est pas douteux que notre ville se ressentit plus ou moins de l'esprit de la législation française qui se travaillait autour d'elle. D'ailleurs l'autorité des conciles tenus dans ces temps dicta la conduite de la puissance ecclésiastique lyonnaise. Ainsi, sans affirmer que la colonie juive dont nous faisons l'histoire, se soit ressentie directement des décisions politiques ou religieuses prises ailleurs que dans notre ville, je dois jeter un coup-d'œil sur notre histoire française jusqu'au règne de Charlemagne.

Il est à remarquer au reste que Childebert, Chilpéric, Clotaire II et Dagobert, dont nous allons parler, furent également rois de Bourgogne par leur descendance de Clovis, auquel Mathilde avait apporté la Bourgogne en dot (1).

En 540, Childebert défend aux Juifs d'avoir des esclaves chrétiens ; Chilpéric leur rend tous leurs droits. Plus tard et vers l'année 615, Clotaire II ôte aux Israélites le droit d'intenter une action contre les chrétiens. Dix-huit ans après, Dagobert lance contre eux un édit de bannissement. Tels sont pendant ces premiers siècles les mesures vexatoires prises par la royauté française (2). Pendant le cours de ces années, plusieurs conciles furent convoqués dans la France actuelle et tous ou presque tous s'occupent des Juifs.

Déjà en 465, le concile de Vannes défend aux ecclésiastiques de fréquenter les Juifs et de manger avec eux. Un autre concile tenu dans la ville d'Agde, en 506, étend cette prohibition aux laïques. Onze ans après, la même défense est renou-

(1) Menestrier, livre iv de l'*Histoire consulaire*.

(2) Voir la dissertation savante de M. Beugnot sur les Juifs du Moyen-Age.